



COVID-19 : mobilisation du Fonds d'urgence en vue d'élargir le soutien aux milieux d'accueil

Communiqué de presse

Après avoir décidé ce lundi de prolonger la période concernant les aides forfaitaires apportées aux différents milieux d'accueil jusqu'au 3 mai, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réuni ce jeudi 23 avril vient de décider de deux nouvelles mesures d'aide en faveur des milieux d'accueil :

- intégration des crèches et préguardiennats dans les mesures d'aides forfaitaires prévues à travers le Fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- mise en place d'une cellule de veille par l'ONE pour identifier, en concertation avec les fédérations, les besoins spécifiques et individualisés des milieux dans les 6 mois suivant la levée des mesures de confinement.

Concernant, les crèches et les préguardiennats, ces milieux n'étaient, à ce stade, pas concernés par les premières mesures d'aides forfaitaires liées au Fonds d'urgence de la Fédération, mais bénéficiaient du maintien de leurs subventions et de la liquidation anticipée de celles-ci pour éviter tout problème de trésorerie. Sur proposition de la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi une nouvelle mesure de soutien en leur faveur. L'enveloppe globale pour cette aide spécifique est de 3.661.502 €.

L'ensemble des moyens dégagés en faveur des milieux d'accueil pour la période du 16 mars au 3 mai est donc désormais de 14.461.898 euros.

Concernant les besoins individuels des milieux d'accueil, le Gouvernement entend prendre en compte la grande diversité de leur situation. Il s'agit de se doter de la capacité de prendre des mesures spécifiques et ciblées en fonction de cette situation. Les besoins particuliers, se manifestant dans les 6 mois après la levée de mesures de confinement, seront identifiés au sein d'une cellule de veille mise en place par l'ONE et qui associera les fédérations sectorielles.

Par ailleurs, une concertation va s'organiser avec le secteur et les fédérations afin d'envisager et d'anticiper la dynamique du déconfinement dans le respect le plus strict des consignes sanitaires et de l'expertise scientifique, ainsi que des décisions du Conseil National de Sécurité.

« Le personnel des milieux d'accueil et leurs directions jouent un rôle crucial en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important de les soutenir, en ne laissant personne au bord du chemin, pour protéger l'emploi et les places disponibles pour les enfants. Après l'urgence des premières mesures d'aide, un renforcement était nécessaire, de même qu'une vigilance permanente, pour assurer la pérennité du secteur, dans sa diversité et sur le long terme. » conclut la Ministre Bénédicte Linard.

**La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des Femmes,**

Bénédicte LINARD